

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 mai

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
REBILLARD Michèle	à RAVELEAU René
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

LABORDERIE Philippe

Absents

PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 7 mai 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1305-11 | Culture - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire au titre du soutien à la diffusion de spectacles vivants en territoire

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire *Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social* soutenant les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants,

Vu le programme de diffusion culturelle comprenant la saison de spectacles vivants, les accueils en résidences 2024-2025, et le Festival Les Traver'Cé musicales 2025 porté par la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 6 mai 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 5000 €,
- Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

